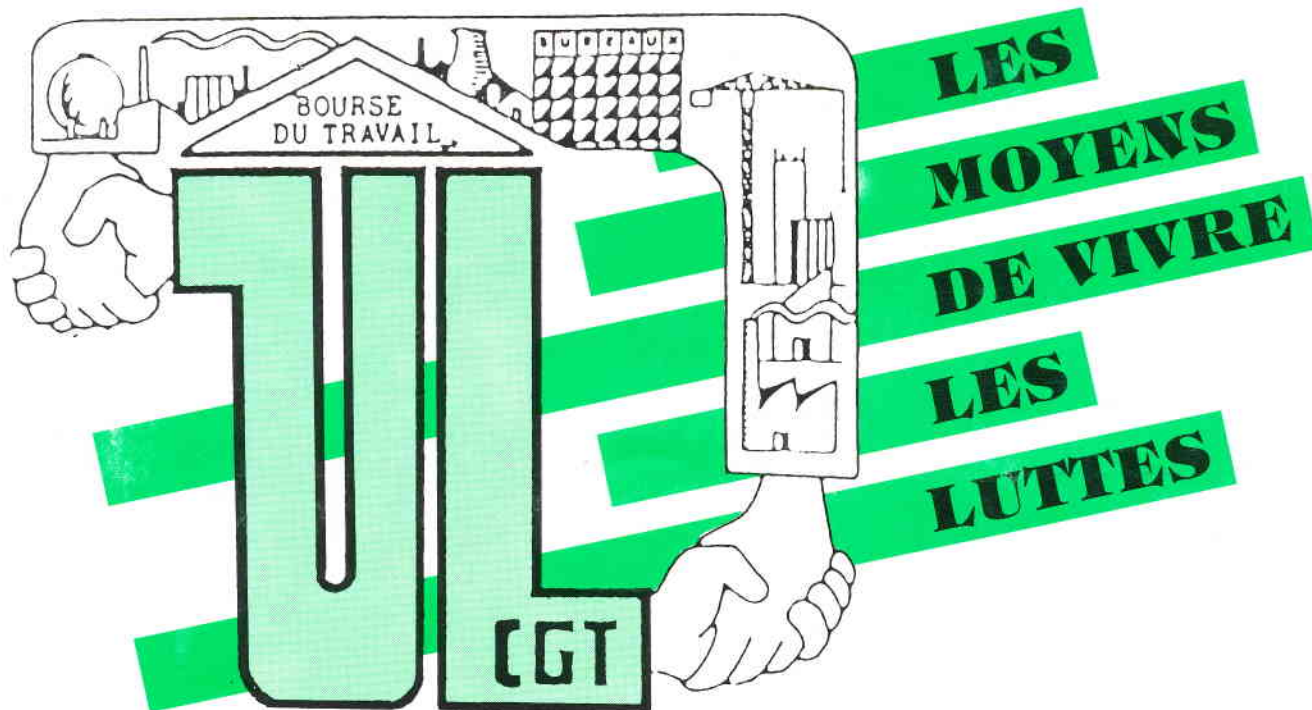


# la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIÈRE

MARS-AVRIL 1984

# UNIONS LOCALES



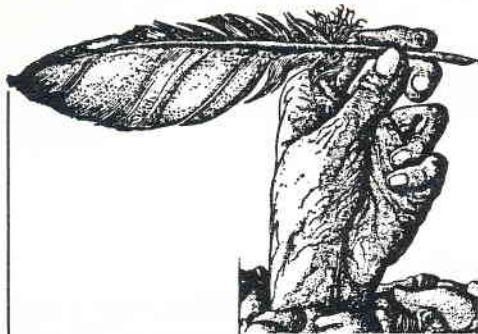
## SOMMAIRE :

Après la conférence des Unions locales des 1<sup>er</sup> et 2 mars 1984 à Nanterre :

- L'U.L., des moyens pour l'action ;
- Les besoins de l'U.L. ;
- Les ressources de l'U.L. ;
- Une vision des moyens financiers pour les U.L.

Les cartes de France fédérale et départementale du prélèvement automatique des cotisations.

Les taux de cotisations 1984 des Unions départementales et des fédérations.



# le billet de PO. AC. GE. FI.

**AVRIL = QUATRE COTISATIONS**

En avril, ne te découvres pas d'un fil, recommande le dicton. En avril, pour les luttes, pour l'action, ne nous découvrons pas d'une cotisation.

Il n'est point besoin de disserter longuement sur cette nécessité du rapport des forces : **disposer de moyens nécessaires à l'intense activité syndicale que nous connaissons.**

Les luttes s'élargissent. Elles portent aussi bien sur la défense du pouvoir d'achat, l'emploi, que contre la casse ou pour la réduction du temps de travail, les libertés. Une mobilisation en profondeur s'opère dans l'ensemble de nos organisations. Des luttes conséquentes se déroulent et connaissent un développement qui appelle une activité décuplée et des moyens financiers en conséquence.

**Avril est un grand mois de l'action.** Il augure de développements certains. Il convient pour ces luttes que les moyens financiers soient en conséquence.

Cela passe par un accroissement sensible de notre nombre d'adhérents, par un collectage suivi, conséquent et très militant, par un développement du Prélèvement Automatique des Cotisations et la remise régulière du timbre justificatif.

Alors, avril, quatrième mois de l'année, quatre cotisations par syndiqué. **Cela se prépare, s'organise, se contrôle.**

Réglons aux organismes la part qui leur revient car ils ont leurs responsabilités à assumer dans l'action.

Préparons le placement de la cotisation de mai.

---

**1884 - 1984** : 100 ans d'existence légale du syndicat ; ça se commémore dignement.

Pour que tous les syndiqués CGT participent à cet anniversaire, partagent cette fierté, la Confédération édite un timbre commémoratif du centenaire qui sera remis gratuitement à tous nos adhérents et collé sur leur carte...

**UNE RAISON DE PLUS DE « TOUS ETRE A JOUR »**



Il n'y a pas de petites ou de grandes Unions locales, il y a avant tout des « Maisons de la CGT » qui s'affirment davantage chaque année, d'abord par leur action propre.

**Aujourd'hui, en regard des luttes qui se développent et des enjeux, les Unions locales ont besoin de disposer de moyens nouveaux, plus importants dans tous les domaines, notamment financiers.** C'est une question politique au sens où l'Union locale est, ou doit devenir, un véritable foyer de lutte et d'organisation, proche des entreprises, de toute nature, organisées ou parrainées.

Certes, les moyens financiers résultent pour l'essentiel des cotisations. Le nombre de syndiqués, le nombre de cotisations par adhérent, le 1 % sont les atouts essentiels qui permettent à l'Union locale de disposer de la part convenable, nécessaire à sa mission.

Le développement du prélèvement automatique est un moyen efficace d'atteindre une moyenne plus importante, corollaire du Carnet pluri-annuel, il concourt à assurer une permanence de l'adhésion. C'est le cas dans 22 fédérations en 1984.

De ce fait, le rôle et la responsabilité de l'Union locale prennent une importance particulière et la conduisent à être un élément moteur pour cette politique financière nouvelle, sous tous ses aspects.

La collecte des cotisations, les rendez-vous mensuels des trésoriers, de sections et de syndicats, les paiements réguliers aux diverses instances, avec l'objectif de réduire l'étalement des exercices financiers d'une année sur l'autre sont des aspects concrets et réguliers de la bataille financière en cours. Cela ne relègue pas au second plan la recherche de moyens financiers provenant de collectes et souscriptions de diverses formes. Pas davantage à se contenter de refus ou d'attributions trop souvent dérisoires des subventions des municipalités ou Conseils généraux.

La CGT doit recevoir ce qui correspond à son caractère, à son importance, aux services qu'elle rend aux travailleurs de la localité. Nous incitons les Unions locales à faire valoir leurs droits en ce domaine comme dans celui des locaux indispensables à leurs activités.

Aller de l'avant dans la création d'Unions locales, être au plus près des travailleurs, là où ils sont, c'est l'affaire de toute la CGT.

**L'UNION LOCALE,  
DES MOYENS  
POUR L'ACTION**

La quatrième conférence des Unions locales, tenue les 1<sup>er</sup> et 2 mars à Nanterre a confirmé le rôle et la place des Unions locales dans la vie de la CGT.

Oui, plus que jamais, les Unions locales sont un outil syndical pour la lutte. Elles évoluent avec les conditions mêmes de l'action revendicative. Chaque phase d'intense mobilisation, chaque phase de grand affrontement social fait la démonstration de leur rôle irremplaçable en même temps qu'il fait surgir d'autres exigences.

Les moyens nécessaires aux Unions locales exigent de prendre en compte tous leurs besoins, leur diversité mais aussi leurs points communs. Étant le lieu de rassemblement des bases organisées, le plus proche de l'entreprise, elles sont un moteur essentiel pour l'organisation et l'action.

**DES U. L. POUR GAGNER**



Comme toute structure vivante, agissante, l'Union locale a des besoins à satisfaire. Pousser la réflexion des directions de syndicats sur cette question est une préoccupation déterminante. Cela permet de cerner au plus près la réalité de la CGT des années 80, d'affirmer les objectifs de travail fixés par les congrès, de les traduire en nécessités matérielles.

Cette traduction exprimée financièrement représente une dynamique pour la bataille financière ; elle permet de situer la place de l'Union locale dans les structures et s'insère dans le débat en cours sur les nécessités et les moyens à conquérir pour chacune d'elles.

L'activité syndicale, son expression démocratique prend appui sur trois points essentiels :

- la communication ;
- les locaux ;
- les matériels.

## LES BESOINS DE L'UNION LOCALE

### I - COMMUNICATION

L'Union locale ne peut exister sans avoir sa propre expression, sa propagande, la bataille des idées prenant une importance considérable au plan local, nécessitant une dimension plus offensive, plus concrète au plus près des réalités et par conséquent mieux perçue par les travailleurs et les populations.

Cela impose que chacune d'elles possède ses moyens d'expression :

- le tract ;
- le bulletin de liaison avec les syndiqués ;
- le journal périodique.

Dans tous les cas, le budget doit consacrer une part importante à ce poste.

L'achat de papier peut se faire auprès de la centrale d'achat de la CGT (\*).

Pour l'édition d'un journal périodique, la demande d'un numéro de commission paritaire est utile et permet la récupération d'une partie de la TVA.

Les insertions de publicité permettent d'amortir la parution du journal mais sont soumises à des règles précises concernant le volume, la tarification, la TVA, etc. Se renseigner au préalable.



## II - LES LOCAUX

C'est un élément essentiel parmi les moyens indispensables à la vie des Unions locales, l'idée maîtresse étant de donner aux syndiqués *leur maison*.

L'action à mener repose sur la revendication de la mise à disposition des syndicats par les municipalités de locaux adaptés à leur mission ; locaux relevant d'un statut particulier tels que Maison des Syndicats, Bourse du Travail.

De tels statuts prévoient le financement par les municipalités et la gestion de ces moyens par les organisations concernées.



## III - LES MOYENS MATÉRIELS

Ces moyens sont de différentes nature et grandeur suivant la dimension des Unions locales, cette dimension étant déterminée par le territoire à couvrir, le nombre de bases organisées et de syndiqués avec, en permanence, l'idée d'aller vers des Unions locales à dimensions humaines au plus près des salariés.

Parmi ces moyens, on trouve :

### — Les moyens de déplacement

- avoir un véhicule (entretien, assurances, renouvellement) ;
- louer un véhicule (longue durée, ponctuellement) ;
- rembourser les indemnités kilométriques.



### — Le téléphone

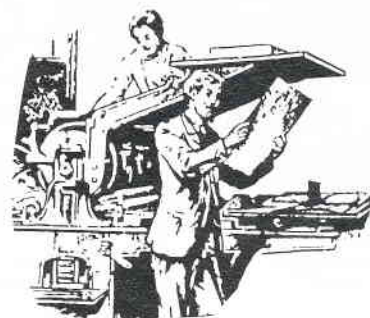
- revendiquer la possibilité de le faire prendre en charge dans la gestion des locaux ;
- prendre l'abonnement au nom de l'Union locale. Dans ce cas, prévoir les statuts de l'UL.



### — Matériels d'impression

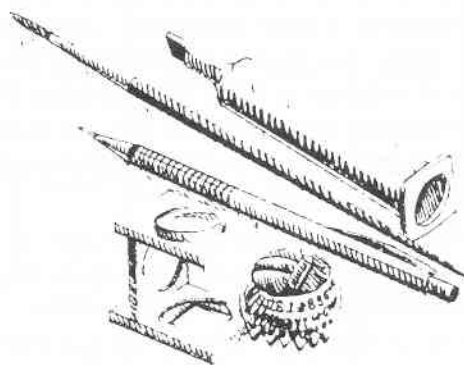
- duplicateur ;
- offset ;
- photocopieur. (L'accord CGT - Rank Xerox(\*\*) offre des conditions de contrats ouvertes à toutes les structures).

Dans tous les cas, il y a nécessité de penser à l'amortissement du matériel.



### — Matériels de bureau et mobilier

Là aussi, il s'agit d'être offensifs sur les revendications concernant les moyens à mettre à disposition des organisations syndicales, les matériels et le mobilier étant le complément logique des locaux.



### — Sonorisation

Il existe une gamme de matériels très étendue. (Le service Matériel Syndical de la CGT peut apporter des renseignements aux organisations le nécessitant(\*\*\*)).

Cela suppose une gestion appropriée des moyens à mettre en œuvre, un plan de financement à établir avant l'acquisition et, dans tous les cas, de s'assurer pour garantir les biens acquis.

\*\* RANK XEROX : M. MENANDEZ, 12, place de l'Iris - 92071 PARIS LA DÉFENSE CEDEX 38.

\*\*\* SERVICE MATÉRIEL SYNDICAL CGT - 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX.

\* GROUPEMENT D'ACHAT CGT - 134, rue de Bordeaux - 16000 ANGOULÊME.



## LES RESSOURCES DE L'UNION LOCALE

Les moyens financiers des Unions locales sont concrétisés essentiellement par trois possibilités de recettes. Ce sont :

- les cotisations ;
- les subventions ;
- les ressources extraordinaires.

### I - LES COTISATIONS

Elles représentent la partie essentielle des ressources sur laquelle repose la possibilité pour l'Union locale d'avoir une activité, mais qui exprime aussi l'engagement et la volonté pour les syndicats d'avoir leur Union locale.

Dans cet esprit, chacun doit mesurer l'importance des débats sur les finances lors des congrès et assemblées mais aussi chaque année lors de la fixation de la part revenant à l'UL.

Comme chaque structure, l'UL a un rôle important à jouer dans l'impulsion et l'aide à apporter aux syndicats pour la conquête des moyens financiers nécessaires à tout le mouvement.

Pour mener à bien notre politique financière :

- 1) **le carnet pluri-annuel**, un moyen d'assurer, entre autres, la pérennité de l'adhésion.
- 2) **Le prélèvement automatique des cotisations** qui permet une plus grande disponibilité des collecteurs pour l'action revendicative et qui assure la participation entière des syndiqués au financement de l'organisation avec le paiement de 12 timbres par an requiert une prise en charge politique et concrète de la direction de l'UL, de son responsable à la Politique, Action, Gestion financières.

### II - RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES : LES SUBVENTIONS

Parler des moyens nécessaires à la vie des organisations syndicales ne peut se concevoir sans ressources complémentaires. Les subventions sont en fait la reconnaissance du rôle social qu'elles remplissent, quelle que soit la responsabilité qu'elles ont en charge : nationale, régionale, départementale ou locale.

Les Unions locales peuvent prétendre à deux types de subventions :

- la subvention municipale ;
- la subvention du Conseil général.

Dans les deux cas, les demandes se font chaque année avant le vote des budgets et auprès des services concernés.

### III - RECETTES EXTRAORDINAIRES

Cette forme de financement, bien que faisant partie intégrante des budgets, doit cependant être relativisée et rester un moyen supplémentaire de fonctionnement de l'organisation, sa recette étant trop sujette à fluctuation.




Il s'agit de :

- campagnes de soutien ponctuelle, souscriptions, collectes ;
- fêtes locales ;
- tombola ou similaire.

Ces formes d'actions financières sont intéressantes dans le sens où elles appellent la participation au-delà de nos forces syndicales et sollicitent les travailleurs parce qu'ils sont concernés par les acquis de la lutte syndicale. En aucun cas, cela ne peut se substituer à l'engagement des syndiqués.

**ANNÉE 1984**  
U.D. :  
Fédération :  
U.L. :  
Syndicat :

COTISATIONS : timbres justificatifs

		
AVRIL	MAI	JUIN
JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE



### LE RESPONSABLE A LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Cette appellation de celui ou celle qui est chargé de la responsabilité de la conquête et de la gestion des moyens n'est pas fortuite. Ce n'est pas non plus un souci de rénovation des appellations de chacun, mais cela relève en fait de la nécessité d'avoir pour chacune des structures une véritable politique financière incluant dans son activité la détermination des moyens, l'inventaire des possibilités, l'impulsion des actions financières, la gestion des moyens mais aussi du patrimoine.

Cela impose d'avoir des responsables investis de toute l'autorité des directions et suppose qu'ils aient toute leur place au secrétariat.



Notre conception repose sur une conquête des moyens hardie pour mener l'action, la porter plus haut et plus fort.

Il faut en finir avec des moyens à la traîne, freinant souvent nos capacités d'intervention. Cela implique une connaissance de la gestion, une gestion saine nécessitant la connaissance des possibilités, des capacités financières à utiliser sur l'année mais aussi les disponibilités, au moins par trimestre.

Connaître certains éléments administratifs pour la gestion des salariés, des impôts, de la presse est devenu aujourd'hui, pour les Unions locales, une nécessité.

Au-delà de ces questions spécifiques sur la gestion, le Responsable à la politique financière, le Trésorier doivent être porteur des idées novatrices et des moyens nouveaux mis en œuvre dans la CGT : le carnet pluri-annuel, le prélèvement automatique des cotisations, le Fonds syndical de placement commun, etc., autant d'éléments qui intéressent toute l'organisation et avant tout les syndicats mais qui suppose d'en avoir la connaissance pour le maîtriser.

L'Union locale, dans ce domaine, représente une pièce maîtresse de cette politique novatrice : être au service des syndicats.

### LE CONGRÈS, SON EXPRESSION FINANCIÈRE



Préparer, assurer son congrès pour l'UL représente un travail important, nécessitant un effort conséquent pour l'ensemble des militants.

Cette nécessité démocratique est incontournable pour avancer, mesurer le travail réalisé, définir l'orientation, fixer des objectifs (points de repère de nos actions) et se donner les moyens de faire vivre nos Unions locales.

Quand on parle de moyens, on pense tout d'abord aux militants, aux cadres nécessaires pour prendre des responsabilités, mais aussi aux moyens financiers.

Se saisir du congrès pour débattre du nombre de cotisants à accroître, du collectage, des règlements, de la part des cotisations revenant à l'U.L. mais aussi des choix budgétaires en regard du plan de travail et des activités envisagées est un moment important de cette instance démocratique.

Le congrès doit connaître et se prononcer sur :

- le bilan financier par année, référence précieuse pour mieux appréhender les réalités et juger de la gestion écoulée ;
- le budget prévisionnel définissant les recettes prévisibles par poste, accompagnées d'un plan de travail proposant les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les dépenses par poste en fonction des impératifs de l'action.

Débattre dans chaque congrès des moyens financiers à conquérir en regard de l'action n'est pas un acte formel mais une réalité indispensable si l'on veut rendre l'Union locale majeure, capable d'affirmer sa personnalité.



## **L'U.L. fait le point tous les mois**

### **avec :**

- **les syndicats,**
- **les sections syndicales,**

### **POUR :**

- Impulser la bataille revendicative,
- Placer les carnets pluri-annuels, le F.N.I., les cartes,
- Mettre en œuvre le P.A.C.,
- Remettre les timbres justificatifs à chaque début de mois après règlement de la cotisation,
- La réunion des collecteurs par entreprise.

### **ÇA S'ORGANISE !**

Pour ce faire l'union locale a son rôle à jouer.

Le point avec les syndicats et sections syndicales de la localité par :

- Des visites systématiques;
- Des contacts téléphoniques ;
- Des réunions.

### **VEILLONS A CE QUE :**

Les directions syndicales aient un plan de travail précis de remise des cartes et de collectage des cotisations.

### **Plan de travail entreprises**

- Établir un pointage minutieux de la remise des carnets ou de la carte ;
- Doter les collecteurs :
  - des formulaires P.A.C.,
  - des timbres,
  - des cahiers de revendications.

## **A la fin du mois, l'U.L. fait le bilan :**

- Des carnets et cartes et F.N.I. remis ;
- Du nombre de P.A.C. réalisés ;
- Des cotisations rentrées et de leur ventilation aux structures.

UN CONGRÈS AUDACIEUX,  
NOVATEUR ET CONQUÉRANT!

**CGT**

40<sup>ème</sup> CONGRÈS  
GRENOBLE 26 NOVEMBRE 2 DÉCEMBRE 1976

## 40<sup>e</sup> CONGRÈS CGT ORIENTATION

**Adapter à tous les niveaux les structures et les méthodes du travail syndical.**

Si tout part de l'entreprise et tout s'y décide, cela ne signifie pas que la réflexion sur une adaptation plus rapide et plus complète de la CGT aux réalités de notre époque ne s'applique pas à tous les niveaux de notre mouvement syndical.

La CGT toute entière est en mutation constante. Ses organisations à tous les échelons s'efforcent de répondre aux besoins nouveaux qui surgissent et d'utiliser au profit des travailleurs les méthodes les plus modernes.

A partir de l'effort essentiel qui se situe au niveau de l'entreprise, il importe aujourd'hui de réfléchir à cette mutation dans son ensemble, dans sa cohérence et de la conduire harmonieusement, sans retards ou sans décalages importants.

**Pour donner à toute la CGT, et notamment aux syndicats, les moyens de conduire l'ensemble de leur activité, il convient d'améliorer radicalement la politique financière de nos organisations.**

Il y a lieu, à partir de l'expérience acquise, de prolonger la réflexion, au-delà du congrès, sur des thèmes aussi importants que :

- ce que sont à notre époque les responsabilités confédérales et les moyens, en particulier financiers, que cela suppose ;
- les conséquences des transformations intervenues dans les industries et les secteurs sur le rôle, les structures et les méthodes de direction de chaque fédération ;
- la conception moderne du fédéralisme en rapport avec nos principes éprouvés et les nécessités de coordination que la vie impose ;
- dans le même esprit, le rôle des Unions départementales et régions et les méthodes de leurs activités communes avec les fédérations ;
- le rôle, la place de structures professionnelles, départementales, régionales, ou par groupes en tenant compte des besoins réels à couvrir et en définissant clairement l'importance et les limites de leur activité ;
- la nécessité d'un effort particulier, d'une concentration de moyens en direction des grandes entreprises sans pour autant sous-estimer la réflexion à poursuivre, l'activité à déployer en direction des petites et moyennes entreprises ;
- les moyens d'assurer, notamment sur le plan des ressources financières, une vie syndicale intense à l'entreprise.

## LES UNIONS LOCALES

### ET LA CGT

De ces recherches, déjà en cours, et qui se poursuivent, il y aura lieu de déduire les adaptations réalistes indispensables à tous les échelons, et l'approfondissement des méthodes de la démocratie à l'intention des syndiqués d'une part, et de l'ensemble des travailleurs d'autre part.

Dans l'immédiat, il est urgent de donner toute sa dimension à l'effort entrepris au plan des Unions locales.

La CGT a souligné avec force, notamment depuis le 39<sup>e</sup> Congrès confédéral, le rôle décisif que peuvent et doivent jouer les Unions locales dans le renforcement de la CGT et dans le développement des luttes, en raison même de l'évolution des conditions de l'activité syndicale, dans une situation qui accroît considérablement sa dimension interprofessionnelle.

Situées au contact direct des entreprises, elles sont les plus aptes à aider les syndicats à prendre toutes les caractéristiques d'organisation de masse indispensable à une CGT de notre temps.

L'effort particulier à consentir pour renforcer les Unions locales, leur donner tous les moyens notamment financiers de remplir leur mission, leur assurer une indépendance suffisante de réflexion et d'action, se pose en termes de complémentarité.

Le mouvement syndical dans son ensemble doit veiller à leur assurer les moyens et les militants indispensables à l'activité qu'elles déploient dans l'intérêt de tous.

Contribuant au développement de la démocratie syndicale à l'entreprise, leur audience et leur efficacité est fonction, en retour, de leur propre activité démocratique au niveau local.

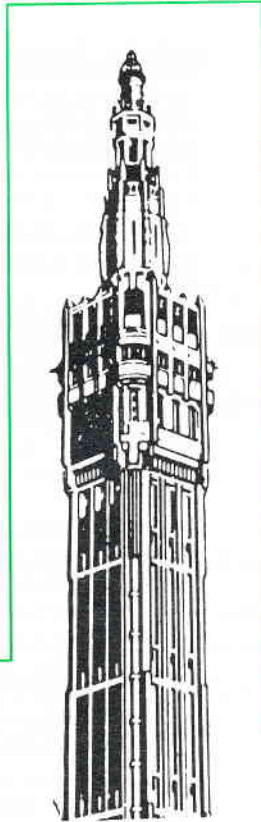
Dans l'ensemble des structures professionnelles et interprofessionnelles sur lesquelles repose la vie de la CGT, les Unions locales jouent un rôle éminent, irremplaçable, non seulement du fait de leurs responsabilités interprofessionnelles spécifiques, mais surtout en ce qu'elles sont et doivent être, un relais direct avec toutes les entreprises, l'organisation la plus proche de leurs problèmes, la plus apte à les conseiller, à les aider, et à prendre en compte les aspirations des travailleurs pour l'élaboration de la politique d'ensemble de la CGT dans tous les domaines, et notamment logement, école, santé, transport, culture.

C'est dans cette vaste réflexion, dans le grand débat qu'elle suppose, dans les décisions qu'elle exige, que la CGT affirmera le plus clairement sa volonté novatrice, son souci d'ouverture, son audace dans la recherche des solutions et leur application.

Cette CGT de notre temps, fidèle à ses principes, à son passé glorieux, mais ouverte sur le présent et l'avenir, c'est l'objectif que le congrès fixe à tous les militants, à toutes les organisations.

## LES UNIONS LOCALES

### ET LA CGT



### 41<sup>e</sup> CONGRÈS CGT ORIENTATION

#### Les Unions locales

Les Unions locales ont évidemment un rôle déterminant à jouer, structure syndicale la plus proche du syndicat d'entreprise, elles sont parmi les mieux placées pour coller aux réalités économiques et sociales, aux modifications sociologiques, aux problèmes nés des migrations quotidiennes des salariés, au tissu économique en évolution constante, à l'apparition des grandes zones industrielles, de chantiers à la nécessité d'assurer un travail syndical au plus près des entreprises, dans les grandes et moyennes localités, comme au village. La vie d'une Union locale, c'est l'affaire et la responsabilité des organisations syndicales d'entreprises qui la composent. Mais l'Union locale, c'est aussi le point de rencontre des autres structures syndicales : Fédérations et Unions départementales pour un enracinement d'un travail syndical de qualité supérieure dans l'entreprise. Elles ne pourront le faire qu'avec le concours permanent de l'ensemble des organisations CGT existant sur leur territoire. Lieu privilégié où peuvent s'épauler les luttes, s'échanger les expériences, se communiquer la confiance. L'Union locale doit devenir le véritable pôle d'impulsion de l'activité en direction des entreprises s'appuyant sur les forces existantes pour en gagner de nouvelles.

### STATUTS CGT Unions locales

**Article 21.** — L'Union départementale constitue, avec l'aide des fédérations et des syndicats concernés, dans chaque centre d'activité économique, des Unions locales auxquelles adhèrent :

- les syndicats ;
- les sections syndicales d'entreprises ou d'établissements du secteur géographique considéré.

L'Union locale est le centre d'activité de la CGT dans son secteur. A ce niveau, elle est le lieu privilégié où les syndicats et sections syndicales des petites, moyennes et grandes entreprises des secteurs privé, public et nationalisé peuvent définir et préciser leurs objectifs communs, épauler mutuellement leurs luttes, donner toute efficacité aux luttes professionnelles et d'ensemble.

Elle est un élément essentiel pour organiser et impulser le renforcement de la CGT et lui donner toute l'ampleur nécessaire sur son territoire.

Les syndicats et sections syndicales doivent veiller à ce que leur Union locale dispose des moyens indispensables à son activité.

Le règlement régulier d'une cotisation au taux fixé par les instances statutaires de l'Union locale est une obligation.

Leur activité doit permettre de porter les idées et les propositions de la CGT sur tous les terrains de la vie sociale et associative de la cité et du quartier. Cela suppose les moyens militants et financiers, les bases organisées, correspondant aux responsabilités qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il ne s'agit pas seulement de l'expression élémentaire de la solidarité de classe, mais plus fondamentalement de la compréhension des forces qu'il convient de mettre en mouvement dans la lutte pour le changement.

La localité est et restera pour longtemps encore la base d'une communauté de vie, un lieu de contacts féconds et d'exercice plus poussé de la démocratie. La perspective d'une société débarrassée de la domination du grand capital sera progressivement ouverte par la prise en main par les travailleurs des problèmes les concernant sur la localité. L'autogestion à l'entreprise a pour prolongement logique, l'autogestion communale. Les questions de la vie locale sous tous les aspects, supposent une large participation des travailleurs pour l'élaboration et la prise en compte de leurs aspirations et solutions. C'est ce qui, dans la période actuelle, revalorise s'il en était besoin, l'activité des Unions locales comme le foyer de propositions et de luttes, d'organisation et de diffusion de nos idées, le lieu de convergence de toutes les organisations CGT.



### UNE VISION DES MOYENS FINANCIERS POUR LES UNIONS LOCALES

#### PREMIERS ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Ils portent sur un échantillon très représentatif des U.L. Pourtant, si nous voulons affiner encore plus notre analyse, ils appellent au niveau de chacune une connaissance plus large et plus complète.

##### Cotisations des Unions locales

- 237 ont une cotisation qui varie entre 0,50 F et 9,30 F (moyenne pondérée) ;
- 9 n'ont pas encore fixé leur cotisation pour 1984 ;
- 5 ne disposent pas de cotisations ;
- 3 ont une cotisation égale à 10 % avec un minimum ;
- 2 ont une cotisation en pourcentage égale à 10 % du montant total de la cotisation ;
- 1 a une cotisation différenciée (4 montants différents) ;
- la moyenne de la cotisation se situe à 3,70 F.

Dans le cadre de la préparation de la rencontre nationale des Unions locales, le secteur politique financière insérait dans « Le Courrier confédéral » n° 607 un questionnaire. Celui-ci comportait plusieurs questions traitant notamment de la cotisation des Unions locales, des locaux qu'elles ont à leur disposition pour mener l'ensemble de leur activité ainsi que d'autres aspects afférents aux moyens nécessaires à leur activité.

Pourquoi de telles questions ? Nous estimons que bien connaître l'état des lieux est **primordial pour une bonne activité** que ce soit pour les Unions locales ou pour les autres organisations de la CGT.

Les réponses que nous avons reçues permettent d'approcher une analyse destinée à aider et à bien conduire l'activité pour conquérir, utiliser et bien gérer ce type de moyens indispensables à la vie syndicale. Les éléments dégagés des 257 questionnaires(\*) reçus fournissent un point d'appui pour nos Unions locales, que ce soit sur les cotisations, les subventions ou sur les locaux.

##### Subventions des Unions locales

- 154 reçoivent une subvention qui varie annuellement entre 300 F et 234 500,00 F ;
- 103 ne perçoivent pas de subvention.

##### Nature des subventions

Sur les 154 U.L. qui reçoivent une subvention :

- 138 reçoivent une subvention municipale ;
- 7 reçoivent une subvention groupée, de plusieurs municipalités ;
- 5 reçoivent une subvention d'Union départementale ;
- 2 reçoivent une subvention groupée municipalité et Conseil général ;

- 1 reçoit une subvention d'un syndicat intercommunautaire ;
- 1 reçoit une subvention d'un maître d'ouvrage d'un grand chantier.

### Locaux dans les Unions locales

- 175 disposent d'un local municipal ;
- 10 disposent de locaux dans les Bourses du Travail ;
- 9 sont hébergées dans les locaux de l'UD dans une Bourse du Travail ;
- 6 louent un local privé ;
- 5 ont des locaux sur de grands chantiers de centrales nucléaires, aéroports, hôpital ;
- 5 sont propriétaires de leurs locaux ;
- 5 sont hébergées dans une Maison des Syndicats ;
- 2 sont hébergées dans des locaux de syndicats ;
- 2 sont hébergées par des Unions départementales ;
- 2 disposent de locaux dans des bâtiments du Conseil général ;
- 2 sont hébergées dans les locaux d'un diocèse ;
- 1 est hébergée dans une maison du Temps libre ;
- 1 dispose de locaux dans des bâtiments appartenant à une mutuelle de travailleurs ;
- 1 loue des locaux en commun avec d'autres structures CGT ;
- 29 ne disposent pas de locaux ;
- 1 est au domicile d'un responsable ;
- 1 est hébergée chez un propriétaire privé.

### Les permanents

- 78 disposent, en rémunérant le camarade, d'un permanent à plein temps ou à mi-temps pour 9 d'entre eux ;
- 34 disposent d'un détachement pour un camarade permanent ;
- 1 a un camarade retraité comme permanent ;
- 145 n'ont pas de responsable permanent.

### Les secrétaires-dactylos

- 88 disposent d'une camarade dactylo appointée dont 10 d'entre elles travaillent à mi-temps ;
- 164 ne disposent pas de dactylo.

### Les responsables à la politique financière, les trésorier(e)s, la commission financière et de contrôle

- 28 ont un(e) camarade responsable à la politique financière et également un(e) trésorier(e) ;
- 220 ont un(e) camarade trésorier(e) ;
- 56 disposent d'une commission financière et de contrôle avec un président ;
- 9 n'ont aucun(e) responsable sur ces questions.

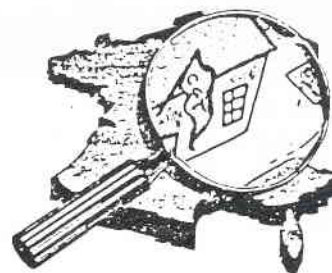
\* \* \*

Telles sont donc les généralités que nous avons pu dégager des questionnaires.

L'examen attentif de ceux-ci devant se prolonger au plan de chaque Union départementale avec ses Unions locales, il convient ensuite d'examiner notre action pour disposer partout des moyens nécessaires à une vie syndicale déployée au service des syndicats pour les travailleurs.

- 1884 : reconnaissance des syndicats ;
- 1984 : 100<sup>e</sup> anniversaire.

IL RESTE BEAUCOUP A FAIRE, EN APPUI SUR LES ACQUIS, MENONS LA BATAILLE FINANCIÈRE POUR ÉLARGIR CES DROITS ET MOYENS INDISPENSABLES.



(\*) Copie sera envoyée à chaque Union départementale.

# LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS UN OUTIL FAVORISANT NOTRE TRAVAIL DE MASSE

### Des méthodes de travail et des moyens nouveaux de collectage

Le Prélèvement automatique est devenu une réalité dans la CGT. Pendant toute une période deux moyens de collectage vont cohabiter :

— Le collectage traditionnel qui garde toute sa valeur mais qui, aujourd'hui, se trouve confronté à des réalités objectives (dont nous avons déjà fait état à plusieurs reprises, notamment dans LE PEUPLE n° 1076) qui perturbent la régularité du collectage et conduit à une faible moyenne de timbres, à moins de moyens financiers pour l'action et à un contact épisodique avec les syndiqués ;

— Le PAC, moyen moderne, simple et efficace, qui correspond à notre temps et aux conditions actuelles de l'activité syndicale.

Les deux systèmes, avec leurs qualités et leurs insuffisances sont complémentaires et ne doivent en aucun cas être opposés. **Il s'agit de faire le maximum pour être en contact et à l'écoute des syndiqués, des travailleurs** et donner les moyens financiers nécessaires à toutes les structures de la CGT pour qu'elles soient en mesure de défendre avec la plus grande efficacité possible les revendications des travailleurs, actifs, retraités ou privés d'emploi.

### Le PAC favorise et transforme positivement le rôle du collecteur.

Libéré de tâches pratiques et souvent ingrates, le collecteur va voir son rôle transformé qualitativement, n'apparaissant plus aux yeux des syndiqués comme le percepteur du syndicat. Il devient un animateur, un militant responsable de la vie syndicale à l'entreprise.

En direct avec les syndiqués, il utilise le temps gagné à dialoguer avec ces derniers. Il collecte et élabore avec les travailleurs les revendications qui se posent au niveau de l'atelier, du chantier, du bureau, du service. Il les remet à la direction du syndicat pour que celle-ci puisse les poser et les

défendre devant le patron. Il rend compte des résultats obtenus aux travailleurs.

Le collecteur devient un propagandiste du syndicat auprès des syndiqués, des travailleurs pour leur faire connaître et partager les orientations, solutions et décisions de la CGT à partir d'une meilleure prise en compte des revendications. Il est un point d'appui important pour organiser l'action ainsi que l'activité du syndicat, le renforcement, la diffusion de la presse et notamment LA VIE OUVRIÈRE.

De plus, le PAC assure la permanence de l'adhésion. Il permet d'établir un contact régulier chaque mois lors de la remise du timbre au syndiqué. Ce dernier dont la cotisation a été prélevée interpelle le collecteur si son timbre justifiant le règlement de sa cotisation ne lui est pas remis. C'est aussi un moyen d'élargir et d'appliquer d'une façon constante la démocratie syndicale : le syndiqué se sent directement concerné et devient partie prenante de l'activité syndicale.

Cela confère bien évidemment des responsabilités nouvelles au syndicat, notamment former le collecteur en créant des conditions pour qu'il participe à des journées d'études, à des initiatives syndicales, à des stages syndicaux afin d'être en mesure de répondre aux questions qui lui sont posées sur différents thèmes : problèmes sociaux, économiques, conventions collectives, questions juridiques, etc.

L'activité du syndicat se trouve donc posée en termes nouveaux : prises d'initiatives, méthodes de travail nouvelles..

En somme, il convient d'avoir une vue plus large et plus collective de l'activité syndicale.

Le collecteur devient la plaque tournante de l'activité du syndicat ou de la section syndicale. Il est le lien entre le syndiqué et l'organisation syndicale dans l'entreprise ou dans le service, entre l'organisation, les syndiqués et les travailleurs.

Les décisions prises correspondent ainsi aux aspirations des salariés et permettent d'orienter convenablement la lutte pour la satisfaction des revendications.

# PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS

## BILAN NATIONAL

Finistère		Côtes-du-Nord		Ille-et-Vilaine		Morbihan		Manche		Seine-Maritime		Pas-de-Calais		Nord					
453		22		485		1 064		400		1 708		651		3 801					
Orne		Calvados		Eure		Hauts-de-Seine		Paris		Seine-St-Denis		Haute-Marne		Meurthe-et-Moselle		Vosges		Bas-Rhin	
42		108		237		1 406		6 844		1 862		317		892		183		713	
Mayenne		Sarthe		Yvelines		Val-de-Marne		Seine-et-Marne		Haute-Saône		C		Haut-Rhin		P		A	
191		1 129		732		1 206		308		124		1 071		1 071		1 071		1 071	
Loire-Atlantique		Maine-et-Loire		Eure-et-Loir		Loiret		Cher		Essonne		Côte-d'Or		Jura		Doubs		Ter.-de-Belfort	
1 025		211		242		730		541		619		635		386		231		267	
Vendée		C		Indre-et-Loire		Loir-et-Cher		G		Yonne		Saône-et-Loire		T					
94		604		203		226		772											
Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Indre		Allier		Nièvre		Rhône		Ain		Haute-Savoie					
649		199		33		784		317		3 348		565		692					
Charente		Vienne		Creuse		Puy-de-Dôme		Haute-Loire		Loire		Isère		Savoie					
303		221		0		1 029		0		745		4 421		801					
Dordogne		Haute-Vienne		Corrèze		Cantal		Lozère		Ardèche		Drôme							
465		287		165		27		0		140		375							
Gironde		Lot-et-Garonne		Lot		Aveyron		Hérault		Gard		Vaucluse		Hautes-Alpes					
1 458		47		99		448		1 181		1 148		815		117					
Landes		Gers		Tarn-et-Garonne		Tarn		Aude				Bouches-du-Rhône		Alpes-Hte Provence		Alpes-Maritimes			
184		65		128		199		387				7 691		81		581			
Pyrénées-Atlantiques		Hautes-Pyrénées		Haute-Garonne		Ariège		Pyrénées-Orientales						Var					
467		1 028		1 670		171		471						1 469					
										Haute-Corse									
										154									
										Corse-du-Sud									
										68									

TOTAL AU :

31/03/84 = 76 275

# PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS

## BILAN NATIONAL



TOTAL DES FÉDÉRATIONS AU: 31.03.84

78 085

**TAUX DE**

**UNIONS DÉPARTEMENTALES**

01 — Ain .....	11,00 F	49 — Maine-et-Loire .....	9,30 F
02 — Aisne .....	10,35 à 15,95 F	50 — Manche .....	8,35 F
03 — Allier .....	15,70 F	51 — Marne .....	10,50 F
04 — Basses-Alpes .....	11,00 F	52 — Haute-Marne .....	11,00 F
05 — Alpes-de-H.-Provence	10,60 F	53 — Mayenne .....	15,62 F
06 — Alpes-Maritimes ...	11,20 F	54 — Meurthe-et-Moselle .	8,20 F
07 — Ardèche .....	10,50 F	55 — Meuse .....	11,00 F
08 — Ardennes .....	10,30 F	56 — Morbihan .....	9,70 F
09 — Ariège .....	10,85 F	57 — Moselle .....	8,50 F
10 — Aube .....	11,50 F	58 — Nièvre .....	11,50 F
11 — Aude .....	10,20 F	59 — Nord .....	7,85 F
12 — Aveyron .....	11,30 F	60 — Oise .....	23 % de cotis.
13 — Bouches-du-Rhône .	9,35 F	61 — Orne .....	11,00 F
14 — Calvados .....	12,00 F	62 — Pas-de-Calais .....	9,60 F
15 — Cantal .....	12,00 F	63 — Puy-de-Dôme .....	10,00 à 20,00 F
16 — Charente .....	10,00 F	64 — Pyrénées-Atlantiques	9,50 à 10,00 F
17 — Charente-Maritime .	12,50 F	65 — Hautes-Pyrénées ...	10,65 F
18 — Cher .....	9,65 F	66 — Pyrénées-Orientales	11,00 F
19 — Corrèze .....	7,60 F	67 — Bas-Rhin .....	11,30 F
20 — Haute Corse .....	9,50 F	68 — Haut-Rhin .....	9,00 F
20 — Corse du Sud .....	5,00 F	69 — Rhône .....	9,80 F
21 — Côte d'Or .....	12,00 F	70 — Haute-Saône .....	11,50 F
22 — Côtes-du-Nord .....	11,20 F	71 — Saône-et-Loire .....	11,10 F
23 — Creuse .....	11,00 F	72 — Sarthe .....	11,20 F
24 — Dordogne .....	14,20 F	73 — Savoie .....	9,78 F
25 — Doubs .....	10,80 F	74 — Haute-Savoie .....	10,00 à 16,00 F
26 — Drôme .....	10,50 à 18,00 F	75 — Paris .....	13,50 F
27 — Eure .....	12,00 F	76 — Seine-Maritime .....	6,74 F
28 — Eure-et-Loir .....	11,55 F	77 — Seine-et-Marne .....	11,90 F
29 — Finistère .....	9,50 F	78 — Yvelines .....	10,00 F
30 — Gard .....	9,50 F	79 — Deux-Sèvres .....	12,50 F
31 — Haute-Garonne .....	13,00 F	80 — Somme .....	10,00 à 30,00 F
32 — Gers .....	9,50 F	81 — Tarn .....	8,80 F
33 — Gironde .....	9,80 à 11,30 F	82 — Tarn-et-Garonne ...	10,00 F
34 — Hérault .....	10,50 F	83 — Var .....	11,50 F
35 — Ille-et-Vilaine .....	9,80 F	84 — Vaucluse .....	13,20 F
36 — Indre .....	11,25 F	85 — Vendée .....	9,60 F
37 — Indre-et-Loire .....	12,50 F	86 — Vienne .....	12,50 F
38 — Isère .....	9,30 F	87 — Haute-Vienne .....	8,00 F
39 — Jura .....	11,50 F	88 — Vosges .....	12,30 F
40 — Landes .....	13,50 F	89 — Yonne .....	13,00 F
41 — Loir-et-Cher .....	6,20 à 10,40 F	90 — Territoire de Belfort	10,00 F
42 — Loire .....	9,25 F	91 — Essonne .....	27 % du timbre
43 — Haute-Loire .....	11,70 F	92 — Hauts-de-Seine .....	9,40 F
44 — Loire-Atlantique .....	11,58 F	93 — Seine-Saint-Denis	9,50 F
45 — Loiret .....	9,50 F	94 — Val-de-Marne .....	23 % de cotis.
46 — Lot .....	12,00 F	95 — Val-d'Oise .....	22 % de cotis.
47 — Lot-et-Garonne .....	13,00 F		
48 — Lozère .....	8,00 F		

## COTISATIONS 1984

### FÉDÉRATIONS

Métaux : .....	14,35 F
Cheminots : .....	20,00 F à 26,00 F
Services Publics : .....	15,00 F
Chimie : .....	35 à 40 % du montant du timbre
Construction : .....	20,55 F
Sous-Sol : .....	4,75 à 27,10 F
Énergie : .....	9,25 F
Organismes Sociaux : .....	16,50 F
Transports : .....	18,30 F à 30,60 F
PTT : .....	13,70 F
Agroalimentaire : .....	14,80 F
Travailleurs de l'État : .....	12,70 F
Textile : .....	14,90 F
Livre : .....	15,40 F
Ports et Docks : .....	7,40 F
Papier-Carton : .....	13,20 F
Verre : .....	—
Bois : .....	14,80 F
Tabacs : .....	16,00 F
Équipement : .....	4,10 F
Cuirs et Peaux : .....	11,20 F — 13,45 F — 15,00 F
ICTAM : .....	31,40 F
Céramique : .....	15,00 F
Finances : .....	20,00 F/carte — Retraités 5,00 F/carte
FERC : .....	3,70 % du 1 %
Sociétés d'Études : .....	—
Habillement : .....	13,90 F
Énergie Atomique : .....	50 % du timbre normal
Santé : .....	11,00 F à 50,00 F (selon salaire)
Syndicats maritimes : .....	12,00 F
Spectacle : .....	10,50 F
Services Financiers : .....	Employés 16,60 F
ICTAM : .....	44,90 F
VRP : .....	245,00 F/par an
Marine Marchande : .....	0,70 % du salaire
Police : .....	0,55 % du salaire de base
Officiers Radio-Électriciens : .....	—
Distribution : .....	15,50 F province- R.P. + C.C. = 22,20 F
Affaires Sociales : .....	0,90 % du salaire
UGFF : .....	—
Officiers Mécaniciens : .....	—
Journalistes : .....	—
Matières Plastiques : .....	16,00 F



